

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

N° OM04022503

CM/BB

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de février, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Président.

Date de convocation : 29/01/2025

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 29

Nombre de oui : 30

PRESENTS : Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Didier DOLE (suppléant), Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Alain SCHMUTZ, Anne ROY, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal BECOT, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jérôme CARVALHO, Sylvie MARIOT, Nicolas JAUNET, Joël MERCIER, Claude BENETEAU (suppléant), Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Anthony GRIMAUD, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Lionel GAZEAU, Frédéric PORTRAIT, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Edwige GODET, Jean-Pierre RATOUIT (pouvoir à NICOLAS JAUNET), Valérie TONARELLI, Hélène MADORRA, Isabelle MOINET.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Christian GUENION pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	391 638,20
- un excédent reporté de :	1 089 792,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 481 430,70
- un excédent d'investissement de :	4 213 411,79
- un déficit des restes à réaliser de :	27 117,78
Soit un excédent de financement de :	4 186 294,01
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 481 430,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 481 430,70
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 213 411,79

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement par :

Christian Guenion

Date de signature : 06/02/2025

Qualité : SCOM Est Vendéen - 2eme

Vice-Président

Au registre sont les signés

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Yannick Soulard
Date de signature : 06/02/2025
Yannick Soulard
Président du SCOM Est
Vendéen

Christian GUENION